



BELGIAN CONSTRUCTION CERTIFICATION ASSOCIATION

Fondateurs : CSTC et SECO

Rue d'Arlon 53, B - 1040 Bruxelles

Tel. + 32 (0) 2 238.24.11

Fax. + 32 (0) 2 238.24.01

www.bcca.be

info@bcca.be



PRESCRIPTION TECHNIQUE	PTV	1006
	3^{ème} édition	2014

SYSTEMES DE CANALISATIONS PLASTIQUES EN :

POLYPROPYLÈNE (PP)

POUR L'ÉVACUATION SOUTERRAINE DES EAUX USÉES SANS

PRESSION

SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	3
DOCUMENTS A CONSULTER	4
1 Spécifications techniques	5
1.1 Matière	5
1.2 Couleur.....	5
1.3 Diamètre extérieure des tubes.....	5
1.4 Epaisseur et domaine d'application	5
1.5 Systèmes d'assemblage par soudage	6

Préambule

La présente prescription technique porte sur les exigences complémentaires à la norme NBN EN 1852, afin de fournir une base technique complète dans le cadre de la certification des systèmes de canalisations plastiques en polypropylène (PP)

Documents à consulter

Les éditions les plus récentes des documents mentionnés sont en vigueur, y compris leurs éventuels addenda et/ou errata et /ou Prescriptions Techniques (PTV) complémentaires.

Normes belges

NBN EN 1852-1: Systèmes de canalisations en plastique pour les branchements et les collecteurs enterrés d'assainissement sans pression - Polypropylène (PP) - Partie 1: Spécifications pour les tubes, les raccords et le système

ENV 1852-2: Plastics piping systems for non-pressure underground drainage and sewerage - Polypropylene (PP) - Part 2: Guidance for the assessment of conformity

1 Spécifications techniques

1.1 Matière

Seuls les types suivants de polymères sont autorisés,

- PP-C (copolymère)
- PP-R (Random-copolymère)
- PP-HM (polypropylène avec haut degré d'élasticité)

Utilisation de matière non vierge.

La matière PP pour la production de tubes et de raccords ne comprendra de préférence que 10 % de "matières retransformables" d'origine interne et avec une composition connue, et doit être mélangée de manière homogène avec la matière brute. Si le fabricant veut toutefois utiliser plus de matières internes retransformables, cette quantité doit pouvoir être démontrée et elle doit pouvoir être retrouvée dans ses enregistrements des productions en question.

Pour les raccords, il n'y a toutefois pas de limitation en ce qui concerne les raccords d'entrée propres au moule

L'utilisation de "reprocessable material" pour la production de raccords n'est pas autorisée.

L'utilisation de "recyclable material" et de "external reprocessable material" est interdite

1.2 Couleur

Les tubes et les raccords doivent être coloriés de manière homogène sur toute l'épaisseur de paroi. En conformité avec le réseau d'égouttage séparé et le raccordement domestique séparé:

- la couleur rouge-brune (à peu près RAL 8023) est utilisée avec une surimpression noire pour l'évacuation des eaux usées
- la couleur grise (à peu près RAL 7037) est utilisée avec une surimpression noire pour des eaux mixtes et pour l'eau de pluie qui peut être polluée.

La fixation de la bague d'étanchéité peut se faire au moyen d'un Klick-ring, mais la couleur de ce Klick-ring ne doit pas suivre ce code de couleur.

1.3 Diamètre extérieure des tubes

Les diamètres autorisés sont DN 110, 125, 160, 200, 250, 315, 400, 500, 630 et 800 mm

1.4 Epaisseur et domaine d'application

La série: SDR 41 n'est pas autorisée.

Tubes et raccords, soumis à un essai de compression conformément à la EN 1277 condition A, sans déplacement angulaire ou déformation diamétrale, doit résister à 1 bar

1.5 Systèmes d'assemblage par soudage

Seule la soudure bout à bout ou l'utilisation de manchons électrosoudables sont autorisées. La soudure d'extrusion n'est autorisée que pour les culottes.